



## LE RESPONSABLE DE SALLE

### SON STATUT

Il est membre licencié FFHB du club d'accueil. Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires. Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel. Il est majeur et identifiable par un brassard ou une chasuble avec inscription distincte. **Il n'assure que cette fonction.** Il est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain.

### SON RÔLE

Il assume une fonction officielle. Il se doit d'être neutre et impartial. Il accomplit sa mission de façon responsable même si son intervention va à l'encontre de personnes de son club. Sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à demander de sortir aux perturbateurs. Il est le facilitateur du bien vivre dans la salle. **Attention ! Il n'est en aucun cas un policier !**

### AVANT LA RENCONTRE

Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux arbitres et aux officiels. Il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine. Il s'assure de la praticabilité des issues de secours.

### PENDANT LA RENCONTRE

Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public... En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser. Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles. Il n'attend pas que l'arbitre demande une intervention (public virulent, déplacement autour de l'aire de jeu,...). Il peut demander l'interruption du match à l'arbitre en cas de mise en danger des acteurs du match, en cas de propos déplacés (racistes, xénophobes ou discriminatoires).

### APRÈS LA RENCONTRE

Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence. Il peut sur demande des officiels les accompagner jusqu'à leur véhicule.

### EN CAS D'INCIDENT SÉRIEUX

Il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures soit à la ligue et/ou comité. Il peut à tout moment faire appel aux forces de l'ordre.